

*Direction générale  
de l'aviation civile*

**Décision SIA/D n° 00070 du 1<sup>er</sup> octobre 2003 portant délégation de signature du chef du service de l'information aéronautique**

NOR : EQUA0310294S

L'ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de l'information aéronautique,  
Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
Vu l'arrêté du 23 mars 1992 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2003 nommant Madame Coutin (Annie) en qualité de chef du service de l'information aéronautique ;

Vu la décision n° 14121/SRH/SDP/1T du 11 août 1997 nommant Monsieur Velluti (Max) en qualité de chef adjoint du service de l'information aéronautique,

Décide :

**ATTRIBUTIONS DE L'ORDONNATEUR SECONDAIRE**

Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Coutin (Annie), les attributions relatives à la fonction d'ordonnateur secondaire sont exercées par M. Velluti (Max), chef adjoint du service.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Coutin (Annie) et de M. Velluti (Max), les attributions visées à l'article 1 sont exercées par M. Dalençon (Patrick), chef du département administration.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Coutin (Annie), de M. Velluti (Max) et de M. Dalençon (Patrick), les attributions visées à l'article 1<sup>er</sup> sont exercées par Mlle Van Swygenhoven (Danièle), chef de la subdivision finances de la division affaires financières du département administration.

**ENGAGEMENT DES DÉPENSES**

Article 4

Délégation de signature en matière d'engagement des dépenses de fonctionnement, à l'exception des procédures relatives aux marchés publics, est donnée aux fonctionnaires ci-après désignés, afin de signer les actes d'engagement relatifs aux bons de commande dans la limite de leurs attributions :

- M. Velluti (Max), chef adjoint du SIA ;
- M. Dalençon (Patrick), chef du département administration ;
- Mlle Van Swygenhoven (Danièle), chef de la subdivision finances de la division affaires financières du département administration.

Article 5

Délégation de signature en matière d'engagement des dépenses de fonctionnement, à l'exception des procédures relatives aux marchés publics, est donnée aux fonctionnaires ci-après désignés, afin de signer les actes d'engagement relatifs aux ordres de déplacement dans la limite de leurs attributions :

- M. Velluti (Max), chef adjoint du SIA ;
- M. Dalençon (Patrick), chef du département administration ;
- Mme Baixas (Martine), chef de la mission planification - système qualité ;
- M. Guibert (Christian), chef du département traitement de l'information ;
- M. Croquet de Beauvois (Bernard), chef du département édition - mercatique ;
- M. Polderman (Alain), chef du département systèmes - développements - réseaux.

Article 6

Délégation de signature en matière d'engagement de dépenses d'équipement, sous réserve de la procédure liée à la personne responsable des marchés, est donnée aux fonctionnaires ci-après désignés dans la limite de leurs attributions :

- M. Velluti (Max), chef adjoint du SIA ;
- M. Dalençon (Patrick), chef du département administration ;
- Mlle Van Swyngenhoven (Danièle), chef de la subdivision finances de la division affaires financières du département administration.

#### CERTIFICATION DU SERVICE FAIT

##### Article 7

La certification du service fait peut être attestée par les fonctionnaires désignés ci-après :

<b>AFFECTATION</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>EQUIPEMENT</b>
Direction	M. Velluti (Max)	M. Velluti (Max)
Mission PSQ	Mme Baixas (Martine) Mme Boudy (Marie-Françoise)	Mme Baixas (Martine)
Département administration	M. Dalençon (Patrick) Mlle Van Swyngenhoven (Danièle) M. Schlaefflin (Daniel)	M. Dalençon (Patrick) Mlle Van Swyngenhoven (Danièle)
Département traitement de l'information	M. Guibert (Christian) Mme Meyer (Marie-Andrée) M. Vitel (Jean-Jacques) M. Dubet (Stéphane)	M. Guibert (Christian) Mme Meyer (Marie-Andrée) M. Vitel (Jean-Jacques) M. Dubet (Stéphane)
Département édition - mercatique	M. Croquet de Beaubois (Bernard) M. Sille (Stéphane) M. Villeroux (Claude)	M. Croquet de Beaubois (Bernard) M. Sille (Stéphane) M. Villeroux (Claude)
Département systèmes - développements - réseaux	M. Polderman (Alain) M. Bongrain (Michel) M. Berthelot (Yves) M. Houdebine (Serge)	M. Polderman (Alain) M. Bongrain (Michel) M. Berthelot (Yves) M. Houdebine (Serge)

##### Article 8

La présente décision annule et remplace la décision n° 00066/SIA/D du 26 septembre 2002.

Fait à Mérignac, le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

*Le chef du service  
de l'information  
aéronautique,  
A. Coutin*